



**RELEVÉ DU MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS
VERSEES AUX CINQ PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES**

Le montant global des salaires, allocations et indemnités diverses, honoraires et avantages en nature versés aux cinq personnes les mieux rémunérées pendant l'exercice clos le 31 décembre 2013 s'élève à :

1 856 544 euros

(Un million huit cent cinquante-six mille et cinq cent quarante-quatre euros)

Fait à Paris, le 26 mai 2014

Jean-François HENIN
Président-Directeur Général